

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS...

**...une des missions de la Caisse d'Assurance
Retraite et de la Santé au Travail d'Aquitaine**



Toute entreprise est exposée à des risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles liés à son activité.

La CARSAT Aquitaine est chargée de promouvoir la prévention de ces risques auprès des employeurs et des salariés et de favoriser l'engagement des entreprises sur les démarches de prévention possibles.

Conseiller les entreprises

27 contrôleurs et 10 ingénieurs-conseils interviennent en entreprise afin d'aider à déceler les risques auxquels sont soumis les salariés. Ils préconisent les mesures préventives les mieux adaptées y compris le plus en amont possible lors de la création de locaux ou d'aménagement de postes de travail. L'objectif est d'aider l'entreprise à analyser elle-même les situations dangereuses et à prévenir les accidents et les maladies professionnelles.

- 2 828 entreprises visitées en 2015
- 117 530 établissements en Aquitaine en 2015
- 816 300 salariés
- 33 243 accidents du travail avec arrêt
- 2 870 maladies professionnelles

Département
des Risques
Professionnels

80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex

Tél. : 05 56 11 64 36
05 56 11 68 58

Fax. : 05 57 57 70 04

documentation.prevention
@carsat-aquitaine.fr

www.carsat-aquitaine.fr

Fournir une information technique

Le service documentation propose gratuitement des produits d'information en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail aux entreprises relevant du régime général de la Sécurité Sociale. Il s'appuie sur des brochures techniques, affiches, films, législation afin d'apporter des réponses validées, structurées et personnalisées..

- 14 200 documents envoyés en 2015
- 6 900 affiches diffusées
- 110 000 fichiers téléchargés

Accueil du service documentation sur rendez-vous exclusivement : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00
Consultation du catalogue et commande en ligne sur www.carsat-aquitaine.fr

Soutenir financièrement les projets de prévention

Deux dispositifs exclusifs l'un de l'autre pour améliorer la santé et la sécurité des salariés :

- les Aides Financières Simplifiées pour des PME de moins de 20 ou de 50 salariés suivant le cas et portant ponctuellement sur l'accompagnement financier d'un investissement pour la maîtrise d'un risque professionnel.
- les Contrats de Prévention pour accompagner des entreprises de moins de 200 salariés dans des projets plus ambitieux de maîtrise de plusieurs risques professionnels.

Nota : ces 2 dispositifs sont soumis à conditions, se renseigner auprès du contact CARSAT.

- 43 contrats de prévention signés en 2015
- 141 aides financières accordées en 2015

Les secteurs d'activité faisant l'objet de conventions nationales sont évolutifs :

- restauration
- BTP
- métallurgie
- chimie
- hébergement, soins à domicile
- etc.

Former à la sécurité

Les acteurs de la prévention dans l'entreprise peuvent bénéficier de formations gratuites organisées par la CARSAT. Une équipe de formateurs propose des stages thématiques ou des stages en entreprises, adaptés aux particularités de celles-ci.

- 444 personnes formées à la sécurité en 2015
- 1 114 journées de formation
- 126 Organismes de formation habilités

Engager des partenariats avec les organisations professionnelles

Le service prévention sensibilise les organisations professionnelles aux risques liés à leurs branches d'activité. Des actions conjointes sont engagées afin de sensibiliser la profession et de l'aider à engager des démarches. Les organisations professionnelles et les chambres consulaires sont des relais de notre information en Aquitaine.

Des conventions passées avec l'Éducation Nationale permettent d'intégrer la prévention des Risques Professionnels dans l'enseignement professionnel.

- Exemples de partenariats : UIMM, UNICEM, UMIH, CAPEB, PRISME, Chambres de Métiers, CCI...